

- Arrêté du 7 avril 1979 portant création d'une annexe du centre culturel islamique d'Alger à Tlemcen.

MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES

Arrêté du 7 avril 1979 portant création d'une annexe du centre culturel islamique d'Alger à Tlemcen.

Le ministre des affaires religieuses,

Vu l'ordonnance n° 72-7 du 21 mars 1972 portant création et organisation administrative et financière d'un centre culturel islamique et notamment son article 3 ;

Arrête :

Article 1er. — Il est créé à Tlemcen une annexe du centre culturel islamique d'Alger.

Art. 2. — Le directeur de la recherche islamique et des séminaires et le directeur du centre culturel islamique d'Alger sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 7 avril 1979.

Boualem BAKI.